



Saint-Arnoult  
en Yvelines

Département des Yvelines  
Arrondissement de Rambouillet  
Canton de Saint-Arnoult-en-Yvelines

Envoyé en préfecture le 23/08/2022  
Reçu en préfecture le 23/08/2022  
Affiché le  
ID : 078-217805373-20220818-DM\_2022\_35-AR

## COMMUNE DE SAINT-ARNOULT-EN-YVELINES

### DÉCISION DU MAIRE

n° 22/035

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L 2122-22 et L 2122-23,

**Vu** la délibération n° 2021/043 en date du 25 mai 2021 du Conseil Municipal portant délégations permanentes au Maire,

**CONSIDÉRANT** la nécessité de signer une convention entre la société Trustweb SAJU, éditeur de la solution BILLETWEB et la commune de Saint-Arnoult-en-Yvelines pour la mise en place de la billetterie du spectacle « ABBORN THE BEST ABBA TRIBUTE GENERATION ABBA » du samedi 15 octobre 2022 au Cratère,

Madame le Maire de Saint-Arnoult-en-Yvelines, en vertu de la délégation n° 4 accordée par le Conseil Municipal de la délibération n° 2021/043 en date du 25 mai 2021,

#### DÉCIDE

##### ARTICLE 1

De signer une convention entre la société Trustweb SAJU, éditeur de la solution BILLETWEB et la commune de Saint-Arnoult-en-Yvelines pour la mise en place de la billetterie du spectacle « ABBORN THE BEST ABBA TRIBUTE GENERATION ABBA » du samedi 15 octobre 2022 au Cratère,

##### ARTICLE 2

La société Trustweb SAJU, éditeur de la solution BILLETWEB percevra une rémunération sous forme de commission de 0,29 € + 1% du prix de vente par billet pour les billets payés en ligne.

**ARTICLE 3** : Le prix de vente des places est le suivant :

32 € tarif plein

28 € tarif réduit (- de 18 ans, + de 65 ans, demandeurs d'emploi, personnes handicapées)

**ARTICLE 4** : La présente décision sera portée à la connaissance du Conseil Municipal lors de sa prochaine séance et sera affichée conformément aux dispositions prévues par l'article L 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales.

*Copie certifiée conforme par le Maire soussigné qui certifie en outre que la présente décision a été affichée à Saint-Arnoult-en-Yvelines le*

À Saint-Arnoult-en-Yvelines, le 18 août 2022

Pour le Maire en fonction,

Didier TRONIE

Mairie de Ville

Place du Jeu de Paume . 78730 St Arnoult-en-Yvelines . Téléphone 01 30 88 25 25 .

*Le bénéficiaire d'une décision qui désire la contester peut saisir le Tribunal Administratif compétent d'un recours contentieux dans les DEUX MOIS à partir de la notification de la décision considérée. Il peut également saisir d'un recours gracieux l'auteur de la décision. Cette démarche prolonge le délai de recours contentieux qui doit alors être introduit dans les deux mois suivant la réponse.*